



Le plan « strongles » en automne => Une gestion adaptée des strongles dans les deux premières années de vie des bovins s'avère primordiale, l'automne constitue une période de bilan et d'adaptation de son plan antiparasitaire.

Pour être efficace en matière de gestion du risque parasitaire « strongles », à l'aide de mesures agronomiques ou médicales, deux rendez-vous sont incontournables :

- Au printemps, pour définir la stratégie à adopter pour la saison de pâturage à venir.
- A l'automne, pour tirer le bilan de la saison passée et mettre en place, si nécessaire, un traitement antiparasitaire adapté. C'est l'objet de cet article.
- Un rendez-vous facultatif peut advenir en cours d'été s'il y a apparition d'un épisode parasitaire clinique ou si des événements non-prévus ont modifié l'exposition des animaux aux parasites.

Pour une vision plus globale sur la définition du plan antiparasitaire dans votre élevage, vous pouvez consulter le dossier parasitisme dans l'onglet « boîte à outils bovins » sur notre site www.gdscreuse.fr.

Une gestion primordiale des strongles dans les deux premières années de vie des bovins

Une gestion adaptée des strongles dans les deux premières années de vie des bovins s'avère primordiale pour deux raisons principales :

- Les jeunes sont très sensibles à ces parasites en raison d'une immunité absente ou insuffisante et de la grande capacité de multiplication de ces strongles. Ils représentent une parasitose majeure pour les jeunes ruminants élevés sur prairie.
- Tout retard de croissance enregistré pendant cette période ne sera jamais totalement compensé. Les séquelles seront d'autant plus importantes que les animaux sont jeunes. Cela se traduira par un moindre développement musculosquelettique.

Une immunité pleinement acquise qu'après 18 mois de contact notable

Le cycle parasitaire au sein du bovin influe sur le développement de la réaction immunitaire. L'excrétion fécale (ponte des strongles adultes) se réduit considérablement après quelques semaines d'infestation. La mise en hypobiose (larves bloquées à une taille inférieure à 1,4 mm) se manifeste nettement après trois mois d'infestation. Une baisse de la pression immunitaire liée à un stress (vêlage, mise à l'herbe, maladie...) permettra l'évolution simultanée de toutes les larves bloquées en hypobiose, c'est l'ostertagiose de type 2 qui se traduit par une diarrhée profuse. A l'inverse, si cette pression persiste, les larves sont éliminées progressivement. L'immunité vis à vis d'*Ostertagia* n'est pleinement acquise qu'après 18 mois de contact notable. Elle se traduit par une expulsion massive dès l'entrée dans la caillette. L'implantation est alors inférieure à 1 % des larves ingérées contre 30 à 70 % pour un bovin en primo-infestation. Cette immunité est qualifiée de « prémunition », c'est à dire qu'elle est entretenue par le contact parasitaire et disparaît progressivement en son absence (12 à 20 semaines suivant les espèces parasitaires sans contact). Cet élément sera pris en compte dans la gestion des traitements.

Différencier « veau d'automne » et « veau d'hiver »

Le programme de vermifugation est fonction des objectifs de croissance (quel niveau d'acceptation de parasitisme) et du besoin d'acquisition d'immunité (animaux destinés à l'engraissement ou à la reproduction). En 1^{ère} année de pâture, pour les veaux présentant une capacité de recyclage à la mise à l'herbe (veau de 4 mois et plus), il sera mis en place une approche préventive à la mise à l'herbe ou préventive et curative lors du sevrage s'il intervient dans les 3 mois qui suivent cette mise à l'herbe. Pour les veaux de vêlages « classiques » de fin d'hiver, un traitement curatif au sevrage est le plus souvent suffisant.

En 2^{ème} année de pâture, les animaux nés en fin d'année présentent une immunité en fin d'acquisition (s'il y a eu contact suffisant et pas d'excès de traitement, notamment en fin de saison de pâture). Un traitement préventif avec une rémanence de moyenne durée (ex : endectocides pour-on) sera suffisant. A l'inverse, les bovins de début d'année présentent une immunité en début d'acquisition, cela demande une approche préventive à la mise à l'herbe (type bolus par exemple) ou préventive – curative au mois de juin.

Le plan de prévention strongles « ni trop peu, ni trop » : le rendez-vous d'automne...

L'automne représente donc une étape incontournable pour la gestion des strongles. C'est un rendez-vous qui a pour but, d'une part, d'adapter la stratégie de lutte si l'infestation des animaux est trop importante et, d'autre part, d'évaluer le niveau de contact avec les parasites et ainsi le niveau d'immunité atteint par les différents lots de l'élevage. Le plan d'intervention qui va en découler devra limiter toute implication clinique ou subclinique des strongles tout en préservant au maximum le capital immunitaire.

... d'abord observer ces animaux et faire un bilan épidémiologique...

L'observation des animaux permet de relever d'éventuelles atteintes cliniques (« poil piqué », diarrhée) ou subclinique (amaigrissement). Le bilan épidémiologique (âge à la mise à l'herbe, chargement, rotations de pâture, durée saison de pâture, complémentation alimentaire, conditions météorologiques, traitements déjà réalisés...) va permettre d'avoir une approche du niveau d'immunité des différents lots de l'élevage et du niveau de pression d'infestation actuellement subi par les animaux.

... puis, éventuellement compléter avec un panel d'analyses dont il faut connaître les apports et limites

Le panel d'analyses « strongles digestifs » est assez limité. Il demande à être connu pour ses apports, mais aussi pour ses limites. L'âge va être un élément déterminant :

- Veau de moins de 6 mois : la coproscopie : c'est la recherche d'œufs dans les bouses. Au-delà de 6 mois, l'immunité, dès sa 1^{ère} phase d'installation, bloque la ponte des parasites adultes, il n'y a alors plus de corrélation entre le nombre d'œufs dans les bouses et la charge parasitaire au niveau de l'animal.
- Bovins de 6 mois à 2 ans : le dosage du pepsinogène : il permet de déterminer l'importance de l'infestation. Les prélèvements sanguins sont à réaliser sur tube sec (prendre 5 animaux par lot). Le tableau indique la conduite à tenir en fonction des résultats.
- Au delà de cet âge, pour les vaches laitières, un diagnostic immunologique sur lait de mélange permet une approche de l'impact des strongles.



L'observation des animaux permet de relever d'éventuelles atteintes cliniques (« poil piqué », diarrhée) ou subclinique (amaigrissement). Le bilan épidémiologique va permettre d'avoir une approche du niveau d'immunité des différents lots de l'élevage et du niveau de pression d'infestation actuellement subi par les animaux.

Interprétation des valeurs des taux de pepsinogène chez les bovins de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} saison de pâture (méthode de dosage INRA)			
Valeurs de pepsinogène sérique	Interprétation	Commentaires	Conduite à tenir
Entre 300 et 600 mUtyr	Valeurs « normales »	Physiologiquement, une petite quantité de pepsinogène passe dans le sang, les valeurs normales ne sont donc pas nulles	Si les valeurs sont trop basses en fin de saison de pâture, le contrôle a peut-être été trop drastique, le développement de l'immunité insuffisant, revoir le programme de traitement
Autour de 1.000 mUtyr	Faible charge parasitaire	Absence de conséquence zootechnique Installation de l'immunité	Pas de traitement
Entre 1.000 et 2.000 mUtyr	Risque d'ostertagiose de pré-type 2	Rentrée en stabulation tardive ou au cours de l'hiver : les larves sont inhibées avec peu de migration Risque de conséquences zootechniques	Traitement nécessaire
Entre 2.000 et 2.500 mUtyr	Risque d'ostertagiose de type 1	Ostertagiose d'été ou de début d'automne en 1 ^{ère} et 2 ^{ème} année de pâture	Traitement nécessaire
Entre 3.000 et 4.000 mUtyr	Risque d'ostertagiose de type 2	Ostertagiose de fin d'hiver - début de printemps avant la 2 ^{ème} et la 3 ^{ème} année de pâture : réveil massif des larves en hypobiose et sortie de la muqueuse	Traitement immédiat nécessaire avec un médicament actif dur les larves de 4 ^{ème} stade

Une prescription raisonnée à adapter à chaque élevage et à reconsidérer chaque année

La gestion du parasitisme se base sur le poids pathogène des parasites en intégrant leur cycle et les interférences hôte/parasite/environnement. Le plan antiparasitaire se définit annuellement, avec le vétérinaire prescripteur de son élevage, à partir des observations effectuées, du cycle de pâturage réalisé pour chaque lot, des traitements déjà réalisés et de l'utilisation adéquate des moyens de diagnostic. Votre vétérinaire prescripteur et GDS Creuse sont à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Dr Didier GUERIN- GDS Creuse
www.gdscreuse.fr